

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent : M. Peiffer, conseiller

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 3.3

Objet : Approbation du compromis concernant l'acquisition sur les consorts Poorters de quatre terrains à Warken

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 1^{er} mars 2021 portant approbation des quatre actes administratifs formalisant l'acquisition par la commune sur les familles Mousty, Poorters, Petry et Schmit-Bertemes de terrains situés à Warken d'une superficie totale de **135,55 ares** pour **5 984 470 €** dans l'intérêt de la construction d'une école fondamentale avec maison relais et gymnase à Warken, délibération approuvée le 9 avril 2021 par le Ministère de l'Intérieur sous référence TI/124/20 ;

Revu également sa délibération du 21 novembre 2022 portant approbation de l'acte administratif formalisant l'échange avec les consorts Poorters de trois parcelles d'une superficie de **16,19 ares** en contrepartie de deux parcelles de la commune d'une superficie de **2,29 ares**, contre paiement d'une soulte de **322 270 €**, délibération approuvée en date du 16 décembre 2022 par le Ministère de l'Intérieur sous référence TI/277/22 ;

Prenant acte que le site d'implantation de la future école à Warken comprend donc 135,55 + 16,19 ares, soit **151,74 ares** ;

Considérant que le tracé du futur contournement de proximité aura un impact sur le site de la nouvelle école à Warken, la surface y disponible s'en trouvera considérablement réduite ;

Précisant que le tracé exact du contournement de proximité sera inscrit au prochain plan directeur sectoriel « Transports » ;

Vu que les consorts Poorters se sont déclarés d'accord pour libérer des terrains supplémentaires dans l'intérêt du projet de la nouvelle école à Warken ;

Vu le compromis **du 09 juillet 2024** passé entre les propriétaires, les consorts Poorters, et l'acquéreur, la Ville d'Ettelbruck, représentée par les membres de son collège échevinal actuellement en fonction, au sujet de la vente de terrains à Warken inscrits comme suit au cadastre :

Commune d'Ettelbruck, section B de Warken

Parcelle	Propriétaires	Quote-part	Lieu-dit	Nature	Contenance
532/2477	Poorters André Poorters Emilie	1/2 1/2	Vor dem Dorf	Pré	0a94ca
532/2478	Poorters André Poorters Emilie	1/2 1/2	Vor dem Dorf	Pré	25a06ca
532/2479	Poorters André Poorters Emilie	1/2 1/2	Rue de Welscheid	Place	63a45ca
533/2489	Poorters André Poorters Emilie	1/2 1/2	Rue de Welscheid	Place	01a35ca
				TOTAL	90a 80ca

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent : M. Peiffer, conseiller

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 3.3

Objet : Approbation du compromis concernant l'acquisition sur les consorts Poorters de quatre terrains à Warken

Ajoutant que le prix de vente convenu d'un commun accord s'élève à **3 123 000 €**, (en toutes lettres : trois millions cent vingt-trois mille euros), payables en trois tranches annuelles, soit fin 2024, fin 2025 et fin 2026 ;

Relevant finalement que par cette nouvelle acquisition la surface brute d'implémentation de la nouvelle école sera considérablement augmentée pour s'élever donc à 135,55 + 16,19 + 90,80 ares, soit **242,54 ares** et que l'impact financier total des acquisitions de terrain pour la construction de la nouvelle école s'élève ainsi à **9 429 740 €** ;

Vu que le financement de cette acquisition est prévu au budget à l'article extraordinaire **4/120/221100/14029 - RESERVE FONCIERE - ACQUISITION DE TERRAINS NUS OU BÂTIS** qui dispose du crédit nécessaire ;

Précisant que cette vente s'opère dans l'intérêt de la construction d'une école fondamentale avec maison relais et gymnase à Warken, donc dans un intérêt d'utilité publique ;

Vu l'enquête publique menée selon les dispositions de la circulaire ministérielle n° 1205 du 17 janvier 1989 (annexe 1 – les opérations immobilières) ;

Vu que le seuil de **500 000 €** prévu aux dispositions de l'article 105, alinéa (1), point 2° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 est dépassé, la présente acquisition est sujette à l'approbation du Ministère des Affaires intérieures ;

décide à l'unanimité :

d'approuver le compromis du **09 juillet 2024** passé entre la Ville d'Ettelbruck et les consorts Poorters au sujet de l'acquisition par la commune de quatre parcelles d'une superficie totale de **90,80 ares**, inscrites au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section B de Warken, sous numéros 532/2477, 532/2478, 532/2479 et 533/2489, contre paiement d'un prix de vente de **3 123 000 €**, (en toutes lettres : trois millions cent vingt-trois mille euros).

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Bob STEICHEN

Le Secrétaire,

Jean THOMAS

